

**N° 197 – Ordre et désordre**

Articles complémentaires, versions longues ou versions anglaises

Enquêtes de coroner : la mortalité expliquée (1850-1910) Jean Pierre Bernard	2
Metis – A Paradise in Turmoil: The Murder of 1930 Alexander Reford	10



Corbillard monté sur quatre roues et tiré par un cheval habillé d'un châle pour la circonstance, vers 1940.

Musée de la Gaspésie. Fonds Musée de la Gaspésie. P1,70.1.2

## **ENQUÊTES DE CORONER : LA MORTALITÉ EXPLIQUÉE (1850-1910)**

Jean Pierre Bernard

Chroniqueur historique et résident de Barachois

Pour chaque décès inexpliqué, le coroner est appelé. Ses enquêtes soulèvent des questions et apportent des réponses parfois surprenantes. Le présent texte couvre la période allant de 1850 à 1910 et offre un regard sur des conclusions qui peuvent laisser perplexes.

Tout récemment, un reportage à la société d'État du journaliste Jeff Yates (Radio-Canada, 3 juillet 2019) sur les fausses nouvelles (*fake news*) attirait mon attention. Yates mentionnait : « Une histoire scabreuse provenant de sources douteuses, des détails lugubres, le tout teinté de racisme : c'est tout ce qu'il a fallu pour que cette fausse nouvelle québécoise soit reprise par plusieurs médias, dont un journal français. Une fausse info devenue virale sur Twitter? Non, un article de 1893. Comme quoi notre époque n'est peut-être pas si originale que ça. »

« Le tout débute le 15 mai 1893 avec un article publié dans *L'électeur*, un quotidien de Québec. Voici l'article en entier. « UN SAUVAGE S'ACCUSE DE CANNIBALISME. Un individu arrivé de l'intérieur à la rivière Saint-Martin raconte tout naturellement que l'hiver a été si rude qu'il a été forcé de manger toute sa famille pour ne pas mourir de faim. Le coroner Fafard est parti pour tenir enquête. » citait Yates

Toute l'importance de l'enquête du coroner prend alors son sens et sa pertinence pour rétablir les faits.

### **Le coroner**

Selon les recherches universitaires de Mathieu Carrier de l'INRS, c'est le manque de confiance envers les shérifs en l'absence du roi Richard 1<sup>er</sup> qui aurait conduit à la naissance de la fonction qui a été introduite en 1194 (Granger, 1984). Dans chaque comté, trois chevaliers et un membre du clergé devaient être élus pour être les représentants du roi et de la couronne sous le titre de *coronarius* ou *coronator* que l'on peut définir en anglais comme étant le *coroner* et le *crowner*.

L'une des tâches originelles de ce poste était d'enquêter sur les décès soudains ou inattendus. Il était du devoir du *crowner* d'établir les faits entourant ces décès. Une procédure stricte était suivie lors de tout décès inattendu, et une forte amende était imposée pour toute omission de se conformer aux règles.

En plus de constituer une source potentiellement utile pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la profession de coroner ainsi qu'à l'histoire de façon générale, les enquêtes des coroners permettent aux généalogistes de retracer des décès, de s'attarder sur le cadre de vie et la mort d'un ancêtre ou de retrouver des mentions de filiations. À cet égard, les témoignages et dépositions qu'on retrouve généralement dans les dossiers sont particulièrement riches.

Au Québec, dès 1764, avec le changement de régime politique, William Conyngham et John Burke sont respectivement nommés par le gouverneur coroners et greffiers de paix, à Québec et à Montréal. Et tout ça, quelque temps après le procès en cour martiale de Marie-Josephte Corriveau dite La Corriveau, accusée du meurtre de son second mari et dont le corps fut exposé dans une cage pendant 5 semaines pour en faire un exemple. La cage vient tout juste de réapparaître dans un musée américain pour ensuite être remise au Musée de la civilisation de Québec en 2013.



D<sup>r</sup> Joseph-Arthur Pidgeon, coroner (1845-1916) et trois de ses filles.

Musée de la Gaspésie. Fonds famille Garneau. P251/10/3

En Gaspésie, plusieurs coroners ont été actifs. Ainsi, de 1850 à 1880, nous retrouvons William Tilly, John Packwood et Louis Laflamme; ce dernier étant juge de paix, de 1871 à 1875. Puis, de 1900 à 1910, Joseph A Pidgeon et Joseph Joncas œuvrent comme coroners en Gaspésie.

### Quels sont les types de décès?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il serait judicieux de préciser que les données de ce texte ne sont pas issues de statistiques précises, mais de fréquence dans l'occurrence des conclusions, c'est-à-dire le nombre de fois où les causes de décès sont rapportées par les coroners nommés précédemment.

En première position, la mort par noyade. Il s'agit de la cause de décès la plus enquêtée durant la période étudiée. Les cas sont éloquentes. Les pêcheurs qui cherchent à ne pas utiliser le bac qui traverse les deux rives de la rivière Malbaie avant la construction du chemin de fer sont fréquents. Le 5 décembre 1861, certains sont victimes du frêle *flat* qu'ils utilisent et des abus d'alcool dont le coroner soulèvera le rôle. Un garçon inconnu est aussi retrouvé à Pointe-Saint-Pierre le 26 juillet 1852. On trouve de nombreux corps noyés et retrouvés sans tête ni pieds. Le 24 février 1856, trois hommes d'une même famille sont décédés à l'île Bonaventure, morts noyés lorsque la glace a cédé sous leurs pieds.



Bac à Gaspé, vers 1900.

Collection privée

En deuxième position, *Visitation of God* (Visite de Dieu). Que signifie cette expression sur un certificat de décès? Si vous effectuez des recherches sur vos antécédents familiaux, vous serez peut-être un peu surpris et perplexe lorsque vous rencontrerez un registre paroissial, un acte de décès ou le rapport du coroner, qui indique que la cause du décès est une « visite de Dieu » (*ex visitacone dei*). Qu'est-ce que ça veut dire?

Pendant des siècles, les médecins ont lutté dans le noir sur les causes des maladies et des décès et sur le fonctionnement du corps humain. Si une personne décédait, à cause des connaissances limitées dont disposait le médecin, il ne pouvait décrire la cause de la mort que par une fièvre, une apoplexie ou des convulsions, ou ce qu'il pouvait voir de manière visible, comme une blessure à la tête ou la preuve d'un mode de vie tel qu'une consommation excessive de nourriture ou d'alcool.

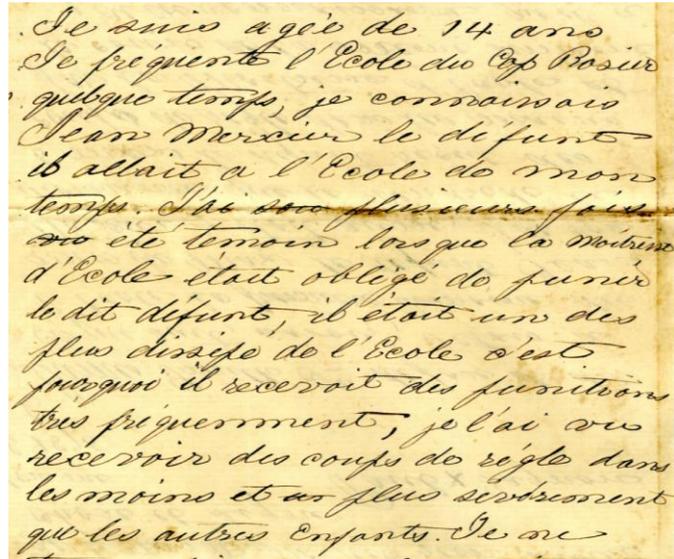
Parfois, il décrivait la cause de la mort comme une visite de Dieu. Utilisé à une époque plus religieuse que la nôtre, cela signifiait que la mort était inexplicable et on pensait que Dieu avait décidé qu'il était temps pour la personne de mourir. Cela a fini par

signifier que la personne est morte de causes naturelles. C'était un verdict souvent rendu par les jurés du coroner, en particulier au 19<sup>e</sup> siècle.

Par exemple, le 11 avril 1863, à Cap-des-Rosiers, la conjointe de 68 ans du gardien de phare se plaint de maux de dents et d'estomac et expire quelques instants plus tard. En l'absence du coroner, on conclut de mort subite par la visite de Dieu.

### Conclusion plutôt troublante

Un élève âgé de 9 ans de Cap-des-Rosiers est retrouvé mort dans sa chambre le samedi 3 avril 1875. La semaine précédente, il avait été frappé par son enseignante (sa maîtresse) avec une règle en bois franc et le dos de sa main. Élève têtu et avec des troubles de comportement, il avait été absent le vendredi de l'incident. Il y a plusieurs témoins dans la classe et son père témoigne de la santé robuste de son fils. L'enquête révèle des témoignages contradictoires sur les punitions qu'il recevait. Le médecin qui l'examine décèle des marques à la tête, des lésions ouvertes, un cerveau enflé et un cou décoloré. Cause de la mort par le coroner « *Inflammation of the brain* » et mort naturelle. Une conclusion pour le moins troublante.



Je suis âgé de 14 ans  
Je fréquente l'École de Cap-des-Rosiers  
quelque temps, je connaissais  
Jean Marcus le défunt  
il allait à l'École de mon  
temps. J'ai vu plusieurs fois  
être témoin lorsque la maîtresse  
d'École était obligé de punir  
le dit défunt, il était un des  
plus dissidés de l'École c'est  
pourquoi il recevait des punitions  
très fréquemment, je l'ai vu  
recevoir des coups de règle dans  
les mains et au plus sévèrement  
que les autres enfants. Je me

Extrait de la déclaration d'un témoin sur le cas du jeune garçon décédé d'inflammation du cerveau à Cap-des-Rosiers, 1875. On y retrouve divers témoignages en français et en anglais, dont un est de William Wakeham et porte sa signature.

BAnQ Gaspé. TP9,S4,SS26,SSS1

De nombreux cas de négligence envers les enfants sont également enregistrés, dont une mère et sa fille le 19 décembre 1871 dans Gaspé Bassin. La mère accouche en secret et est victime d'épuisement. Le coroner conclut à une enfant morte par négligence de la part de la mère. Un petit garçon mort d'un rhume par négligence des parents le 12 décembre 1905. Le médecin n'avait pas été sollicité.

En notre pays de froid, l'hypothermie fait également des ravages. Le 16 mars 1855, un homme de Cap-des-Rosiers est retrouvé mort gelé sur la banquise par un groupe de personnes parties à sa recherche. Le 11 janvier 1861, un homme de Grand-Pabos, décrit comme perturbé (*not of sound mind*), quitte la maison de son père contre l'avis de sa mère durant une tempête pour visiter un voisin et se perd.

Entre 1900-1910, la science médicale connaît des avancées prodigieuses. Pidgeon et Joncas rapportent des résultats d'enquêtes plus précis que la seule visite divine : mortalité infantile, morte en couches, mort par accident de voiture à cheval, frappé par la foudre, chute d'arbres, accidents dans des scieries, noyade dont plusieurs autour de l'île Bonaventure. Des termes médicaux apparaissent comme la débilité, l'angine, la maladie cardiovasculaire, le saignement vaginal, syncopé du cœur à la suite d'anémie la grippe et la *senile debility*. Les enfants sont particulièrement touchés, étouffés par le cordon ombilical, morts par infestation de vers, femmes victimes d'éclampsie foudroyante, décollement du placenta, *Infantile debility* et *marasmus* (condition pour laquelle un nourrisson est incapable d'absorber les éléments nutritifs de la nourriture).

### Un concept étonnant introduit

Le 6 mai 1902, à Malbaie (New Line Road ou Chemin Bougainville aujourd'hui), un enfant est brûlé sur une grande partie de son corps. Ses vêtements se sont enflammés par le feu de la cuisinière durant la préparation de pain. Le coroner propose l'hypothèse d'utilisation d'allumettes par l'enfant laissées à sa portée. Également, une petite fille de 4 ans de Péninsule, brûlée par les résidus de bois du travail de son père dans la maison, résidus qu'il avait négligé de sortir la veille. De plus, on compte de nombreux cas d'enfants étouffés dans le lit des parents voulant les maintenir au chaud.

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la mortalité infantile cause des ravages effroyables dans les grandes villes du Québec. Un nombre considérable d'enfants ne vivent même pas une année. À cet égard, certaines données statistiques des villes de Montréal et de Québec sont révélatrices. À Montréal, en 1899, on compte 2 071 morts pour 7 715 naissances, soit un taux de 26,8 %. Les statistiques de la ville de Québec pour la même année sont encore plus significatives : sur 1 332 naissances, on compte 665 morts, soit un taux de 49,9 %. Pour vraiment réaliser l'horreur de la situation démographique québécoise, mentionnons, à titre comparatif, certains chiffres concernant la mortalité infantile pour l'année 1900 dans quelques grandes villes à l'extérieur du Canada : à Londres, on compte 19 910 morts pour 131 278 naissances, soit un taux de 15,2 %, tandis qu'à Paris, on fait état de 6 303 morts sur 56 673 naissances, soit 11,1 %, et qu'à New York, on relève 15 413 morts sur 79 903 naissances, soit 18,3 %.



Signatures des coroners Joseph Joncas et Joseph-Arthur Pidgeon, 1902.

BAnQ Gaspé. P9,S4,SS26,SSS1

Un cas de commérage de village aurait pu avoir des conséquences funestes pour une jeune fille de Grande-Rivière, visée par une enquête du coroner. Tout commence avec la découverte d'un corps d'un enfant inconnu de sexe masculin probablement décédé

entre le 16 et le 30 juillet 1865. Le corps est trouvé à Petite-Rivière, sur les berges, près de Grande-Rivière. Une jeune fille du village est accusée d'infanticide après avoir accouché sans aide pour cacher sa grossesse. De nombreux témoignages contraires viennent défendre la femme. Le procès devant jury innocente la jeune fille.

Parmi les autres causes de décès enquêtées, l'empoisonnement par la consommation de mollusques impropres ou mort par l'absorption d'un élixir caustique pris par erreur pour du lait.

Évidemment, le nombre de femmes mortes en couches se retrouve en troisième position des causes de décès. Le 8 octobre 1863, une résidente de Gaspé Bassin est retrouvée morte dans son sommeil par son mari à son réveil. Ayant donné naissance peu de temps avant, elle était toujours vivante lors de son dernier allaitement. On croit en une mort par suffocation. Une enquête est demandée par le mari, elle sera enterrée avant l'arrivée du coroner (mauvais état des routes), sur recommandation d'un médecin. Le 18 août 1900, une femme de L'Échouerie meurt en couches avec une sage-femme moins expérimentée. Mais le cas le plus étonnant est celui de cette femme de Sainte-Adélaïde-de-Pabos. Elle serait morte en couches le 29 juin 1901, à la suite de mauvais soins du médecin qui lui administrait des médicaments et du gin. Le coroner déclare une mort inconnue. Selon les témoignages, ses dernières paroles furent : « Mes enfants, si je meurs, ce sera de la faute du docteur ». D'autres cas étudiés sont reliés à ce médecin et à ses traitements. Et pourtant, les conclusions restent toujours les mêmes. Causes inconnues.

Les accidents industriels sont évidemment colligés avec des journées plus funestes que d'autres. À Sainte-Anne-des-Monts, deux draveurs sont morts en mai 1875 en tentant de traverser un embâcle de billots; celui-ci a cédé et emporté les deux hommes. Quelques heures plus tard, un effondrement de poutres dans le moulin à scie Sasseville coûte la vie à deux travailleurs de la scierie. Conclusion du coroner : accident et non-responsabilité de l'entreprise.

### **Les progrès de la médecine**

Comme je l'ai énoncé précédemment, l'avancement de la médecine au début du 20<sup>e</sup> siècle permet de mieux déterminer les causes de décès. Voici quelques exemples des maladies fatales entre 1900 et 1910.

- *Apoplexie* : accident vasculaire cérébral, affliction, handicap.
- *Bilera Colera* : choléra caractérisé par des matières fécales anormales.
- Flux sanguin ou dysenterie : dysenterie, une inflammation des gros intestins connue sous le nom de colite.
- Bronchorrhée : une grippe bronchique.
- Chancre : plaie gangréneuse ou ulcéreuse, infectée par la corruption ou la pourriture, également le cancer.

- Fièvre du lit d'enfant : fièvre puerpérale, septicémie ou empoisonnement du sang pendant la grossesse.
- Choléra infantile : peste, gastro-entérite aiguë chez les nourrissons survenant en été et en automne et caractérisée par de graves crampes, une diarrhée et des vomissements.
- *Consumption* : tuberculose des poumons.
- Déficience : retard de croissance observé chez les nourrissons et les personnes âgées.
- Éclampsie : convulsions généralement dues à un accouchement ou à une urémie.
- Grippe : douleurs aiguës dans les intestins ou grippe.
- Rose éruption cutanée : « fausse rougeole » ou roséole.
- Danse Saint-Antoine : mouvements involontaires, tremblements, tics, maladie provoquant des mouvements saccadés involontaires du visage, des membres ou du corps entier; habituellement une complication du rhumatisme articulaire aigu; aussi connu sous le vocable de Danse de Saint-Guy.

Finalement, l'intempérance (abus d'alcool) fait également des victimes chez les Gaspésiens. Le 24 mai 1853, une femme de Gaspé Bassin est déclarée morte des effets de l'intempérance. Un homme, le 23 juin 1871, fait une chute du *Bark Alice Jane* amarré à Gaspé Bassin. Il est intoxiqué par sa consommation de whiskey à l'hôtel Thomas Cabot. Les témoignages rapportent l'achat de gin (2 bouteilles). Lors de son retour au bateau, il se hisse à bord avec une corde, glisse et coule à pic. Plusieurs témoins rapportent avoir été victimes d'abus verbal de sa part.

### Conclusion

Comme nous l'avons constaté, les rapports du coroner présentent une richesse de témoignages : membres du corps médical et témoins directs ou indirects de l'incident qui permettent de rendre un verdict. Bien sûr, la médecine, qui évolue tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, produit des rapports d'expertise de médecine légale, appuyés par des recherches en laboratoire, auxquels s'ajoutent les constats policiers. Ils deviennent alors une source riche et précieuse pour les historiens, anthropologues, sociologues, ethnologues et bien sûr généalogistes qui cherchent à retracer différentes composantes, comme les contextes,

The Great North Western Telegraph Company, of Canada.  
OPERATING THE LINES OF THE NEWBRUNSWICK, DOMINION AND MARITIME TELEGRAPH COMPANIES.

This Company transmits and delivers messages only on conditions limiting its liability, which have been assumed to by the sender of the following message.

Errors can be paid, not against only by requesting a message back to the sending station for comparison, and the Company will not hold itself liable for errors in delivery in the transmission or delivery of compressed messages, beyond the amount of bills paid thereon, nor in any case where the claim is not presented in writing within sixty days after sending the message.

This is an unrequested message, and is delivered by the request of sender, under the conditions named above.  
H. P. LEWIS, President and General Manager.

Money orders by telegraph between principal telegraph offices in Canada and the United States.

**TELEGRAM** Use this space for Continuation of Lengthy Address, OR INSTRUCTIONS TO MESSENGER.

To: Pigeon / Recd  
No. 2 Check 1100000000

From: Grand River ap 19 1902  
Monte faire enquête sur le Corps de Michel Marcoux enterré Joseph Stevens

Télégramme envoyé au coroner Pigeon lui demandant de venir faire enquête, 1902.

BAnQ Gaspé. P9,S4,SS26,SSS1

les attitudes et les perceptions de la mort et de la vie des victimes. C'est une fenêtre exceptionnelle sur la médicalisation de la société, sur l'évolution des mesures de santé publique, sur le rôle de l'État et sur les causes de mortalité propres à chaque époque de l'histoire gaspésienne.

Remerciements à André Ruest de BAnQ Gaspé pour sa gracieuse collaboration.

Pour en savoir plus : Mathieu Carrier, *Les coroners du Québec et la prévention des homicides*, Mémoire de maîtrise, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal, 2006.

Jeff Yates, Radio-Canada, publié le 3 juillet 2019, *Chronique : Voici ce que cette fausse nouvelle de 1893 nous apprend sur notre époque* :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1203131/racisme-fausse-nouvelle-cannibalisme-1893>



The living room of the Dawes residence, 1930. These photos were used as evidence during Taupier's trial. The sheets of paper on the wall indicate where the bullets pierced the wood paneling of the summer home.

BAnQ Rimouski. TP9,S19,SS1,SSS19,02

## **METIS – A PARADISE IN TURMOIL THE MURDER OF 1930**

Alexander Reford  
Director, Jardins de Métis

During the evening of June 26, 1930, the quietude of Metis Beach was interrupted by gunfire. From the doorway of the majestic summer home of Mrs. Richard Dawes, shots pierced the quiet of the otherwise tranquil summer community.

Kenneth Macnider Burke was peppered with sixteen bullets from the gun of Albéric Taupier, a gardener in his employ. Mrs. Dawes was hit with four. Burke succumbed to his wounds within minutes. Mrs. Dawes survived. Neighbours ran to the scene of the crime when the shots rang out. The "grand-connetable", Jos. LeBel, rushed to Metis

from Rimouski just before midnight. Albéric Taupier was taken into custody without resistance.

Murders were big news. The murder of an employer by a disgruntled gardener made headlines across the continent. “Crazed Laborer Shoots Down Two in Cottage Hotel” said the *Toronto Globe*. “Insane Man Runs Amuck and Kills 5” thundered the *Daily Light* from far away Waxahachie, Texas.

### **Mrs. Richard Dawes**

The central figure in the murder was Mrs. Richard Dawes. Born Edythe Osla Cains in Montreal in 1901, she was known to her friends as Osla. She married Richard Dawes in 1921. Their young daughter was in the house at the time of the murder. Richard Dawes was a stockbroker for the brokerage firm of MacDougall and Cowans. He was the son of James Dawes, brewer of Black Horse Ale in Lachine, Montreal’s second most-important brewer. The Dawes residence was one of the marquee summer homes in Metis. It had a prominent position on Beach Road, the village’s main thoroughfare.

### **Kenneth Macnider Burke**

Kenneth Macnider Burke, a descendant of John Macnider, the seigneur who had settled Metis in the early 1800s, had moved to Metis to take on the management of the Cascade Hotel, the most prominent of the many hotels in Metis. He was just 26 years old. The Cascade had belonged to Burke’s uncle, Sam Macnider, killed tragically several years earlier by a kick from one of the hotel’s horses. The Cascade was owned by his estate and Kenneth had been hired to put the hotel on a profitable footing.



The Cascade Hotel was the most prominent of Metis hotels, located on a picturesque site on Beach Road.

BAnQ. Collection numérique. 2633216

A recent graduate of Macdonald College of McGill University, Burke had lived in the community for a short time only. He had been raised in Vermont, but visited Metis frequently. He was already touted as the community’s future mayor. Unmarried, Burke had only recently been engaged to Harriet Van Wart who he had met at Macdonald College. She was *en route* to Metis to meet her fiancée. She arrived to find her future husband dead and at the centre of a tragedy that shook the community.

### **Albéric Taupier**

The murderer was Albéric Taupier. He was born in 1896 in Maisonneuve, on the eastern outskirts of Montreal. Described in the newspapers as an “ancien soldat de retour du

front”, his military record shows that he was conscripted in July, 1918, but like most conscripts never went overseas and was demobilized shortly after the Armistice. Taupier worked as a motorman for La compagnie des tramways de Montréal for nine years, the same company that employed his father and his three brothers. He was of modest height (5’6”) and unremarkable appearance. By 1930, he was 34 years of age, single, and living in rented quarters in Les Boules, the village adjacent to Metis. How Taupier ended up in Metis is not clear. In a period newspaper article, “Family Unable to Account for Metis Murder”, his relatives suggested he had left his tramway job because of trouble with varicose veins.

### **The Preliminary Inquest**

The wheels of justice turned quickly in Quebec in 1930. The day after the murder, the coroner for the Comté de Matane, Dr. Eustache Langis, took over the presbytery of the United Church. Rimouski lawyer Perreault Casgrain conducted the inquest. Chief Constable Lebel testified that Taupier told him that he “felt exploited by the rich and wanted to be rid of Burke”.<sup>1</sup> Acknowledging that he possessed a “very violent temper”, he said he shot Burke because he had been persecuted by him. He explained the anger that brought him to seek vengeance. Taupier gave testimony without legal counsel. In spite of warnings by Casgrain and Dr. Langis not to incriminate himself, Taupier confessed his guilt with “remarkable sang-froid”, saying he had no regrets and that he would face his death “like a brave man”.<sup>2</sup> *La Presse* reported “the prisoner did not seem the least disturbed. He even congratulated himself for what he had done. He said he had struck to seek justice for the poor against the rich. He said he was a communist”.<sup>3</sup> Taupier later changed his tune. Throughout the legal proceedings that followed, he showed little remorse or much concern for his victims, but did not again evoke the conflict between rich and poor or English and French that had coloured his declarations made soon after his arrest.

Burke was buried in the Metis Beach Cemetery on June 29. Few period diaries exist to measure the reaction of the community to the events. Maysie McIntosh Astle, who worked at the nearby Seaside House Hotel (owned by her husband), wrote succinctly, “Kenneth Burke was shot to death by a French labourer from Les Boules”.

### **The Trial**

After a preliminary inquest, the case was sent to trial before judge Albert Sévigny, who had previously served as speaker of the House of Commons and then a cabinet minister in the Unionist government of Robert Borden. One of just three Francophone members of parliament to vote in favour of conscription, Sévigny was reviled for his stance, but widely admired for his legal experience and political acumen.

The murder trial began in Rimouski on September 23. The courthouse was packed. Local papers covered the story, as did the *Montreal Gazette*, the *Montreal Star* and *La Presse*, each of which had “special correspondents” to report on the proceedings.

Taupier was defended by Me Lucien Gendron, a well-known criminal lawyer from Montreal. Detective Roussin of the Quebec Provincial Police Force said that Taupier had been set off in his murderous rampage because Mrs. Dawes had given him a garden hose too short to be useful, given to him to “rire de lui”.<sup>4</sup> He added that Taupier had immediately confessed to the killing and to firing on Mrs. Dawes. Dr. Rosario Fontaine, from the Laboratoire de médecine légale et de la police technique de Montréal, testified that Burke had succumbed to the wounds caused by six of the sixteen shots from the murderer’s revolver.

Both Mr. and Mrs. Dawes were then called upon to testify. Richard Dawes testified first, indicating that he had hired Burke to oversee work being done on his summer residence and that it was Burke who had suggested hiring Taupier as his assistant. Mrs. Dawes recounted having been asked by Taupier for the loan of a hose to water her garden. When she suggested he speak first to Burke, Taupier turned on Burke and discharged his firearm. He then shot her three times. *Le Progrès du Golfe* reported that Mrs. Dawes’ stated there was no quarrel between the manager and his staff. Taupier was “peaceful, hardworking and polite with everyone.” The Dawes’ neighbour, Mr. Hodgson, stated that Taupier had confessed to him on the evening of the murder that he had killed Burke because he was exasperated by him.



The Dawes Residence, 1930. The murder was committed in this sumptuous summer residence. This photo was used at the trial.

BAnQ Rimouski. TP9,S19,SS1,SSS19,01

The defence presented witnesses to support their defence of insanity. Insanity defences were a relatively new legal tactic deployed by defence attorneys in aid of their clients. Able defence lawyers (of which Me Gendron was acknowledged to be among the best in the province), used the insanity defence to obtain more lenient sentences.

The defence presented witnesses to support their defence of insanity. Insanity defences were a relatively new legal tactic deployed by defence attorneys in aid of their clients. Able defence lawyers (of which Me Gendron was acknowledged to be among the best in the province), used the insanity defence to obtain more lenient sentences.

Taupier’s lawyers tried to show that their client was not in full possession of his faculties. His landlord in Les Boules, Madame Thibault, described Taupier as a regular tenant, who did not smoke or drink and who often went to the beach to sunbath, was polite to the point of it being “exagéré” and greeted people in a way that was “plutôt étrange”.<sup>5</sup> She ended her testimony by opining that Taupier was not normal.

Co-workers from La compagnie des tramways de Montréal testified that Taupier was generally viewed as being eccentric and prone to bouts of talking to himself. He would

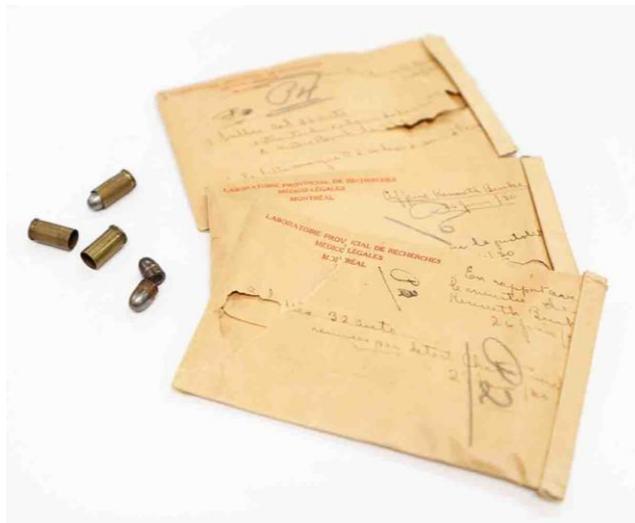
don winter clothes in summer. They described him as “étrange” and showing “des signes évidents de folie”. Taupier’s father shared his family’s history of mental illness: his wife’s sister was in the asylum in Beauport and her brother was locked away in the St-Jean-de-Dieu hospital.

The Crown called various witnesses to contradict the contention of insanity, all of whom attested to the accused being “ordinaire”. Perreault Casgrain in his summation tipped his hat to defence counsel for their able presentation of Taupier’s case, but told the jury that the accused’s testimony and the witnesses showed that Taupier knew what he was doing and should be found guilty.

Judge Sévigny summarized the defence case for the jury. Taupier was “at the very least a little strange, eccentric and somewhat original”.<sup>6</sup> He pointedly asked the jury to examine whether the accused was one of those crazy men who should be allowed to kill without being punished for his actions. If they believed that he was not aware of his own actions, he should be acquitted.

### The Verdict

After only twenty minutes of deliberations, a guilty verdict was delivered by the jury. Wearing a “tricorne hat and black gloves”, Judge Sévigny presented the jury’s verdict to a courtroom “overflowing with onlookers”. At the sentencing the following Monday, he intoned with “emotion impossible to conceal”: “Albéric Taupier, you have been found guilty by the jury of the murder of Kenneth Burke of Metis Beach. I will not be long, not wishing to augment your misfortune and that of your family. I thus condemn you to be taken to prison in this district where you will be held until December 5, on which date you will be hung from the neck until your death. May God have mercy upon your soul.”<sup>7</sup>



Cartridges of the bullets used to kill Burke were introduced as evidence, 1930. They are remarkably well preserved.

Photo: Marjelaine Sylvestre  
BAnQ Rimouski. TP9,S10,SS1,SSS19

Taupier smiled strangely throughout the reading of the sentence and then shook hands with some of his friends as he made his way through the large crowd to his cell.

### **Efforts to Commute the Sentence**

In the wake of the death penalty, the defence appealed the conviction, citing the accused's mental state. The appeal was refused, but the date of December 5 for the hanging was postponed to January 7, 1931. Taupier's defence counsel then initiated efforts to have the sentence commuted. Commuting a sentence of death was unusual, but not unheard of. In the federal system, this involved presenting arguments to the Minister of Justice in Ottawa and required a decision by the Cabinet. The Dawes family opposed commuting the sentence. The case was submitted four times to Cabinet with documents supporting the defence's claim for insanity. Local newspapers reported each attempt with anticipation.

In January, the scaffold from the Bordeaux prison outside Montreal was set up in the courtyard of the Palais de Justice in Rimouski. Hangman Arthur Ellis (Arthur Bartholomew English), "Canada's Hangman", prepared his "macabre business", but at 6 am of the day of his execution, the prisoner was told that his sentence had been commuted. Taupier received the news coldly. "Hang me or imprison me, it is all the same to me", he told Willie Morin of *Le Progrès du Golfe*. Taupier returned to Montreal on the same train as Hangman Ellis and imprisoned in the St-Vincent-de-Paul Penitentiary in Laval.

Taupier likely spent the rest of his life in jail. Mrs. Dawes survived her brush with death but rarely spoke of it. She carried one of the bullets in her leg for the rest of her life, causing her to limp and preventing her from dancing ever again. The murder was the end of her relationship with the house and Metis. Today, her summer home is largely unchanged, its elegant proportions well-hidden by the trees and beautiful gardens. The bullet holes were painted over. The story of the Metis murder became local lore, but the truth twisted into a story of jealousy between Macnider and Taupier and shared love of the beautiful Mrs. Dawes. Kenneth Macnider Burke's gravestone stands quietly in the United Church Cemetery. He is remembered by a bursary given out every year to a needy student at McGill University established by his brother, Dr. Hugh Burke.

### **Notes**

- 1-2-3. *La Presse*, 30 juin, 1930.
4. *Le Devoir*, 25 septembre, 1930.
5. *La Presse*, 26 septembre 1930.
- 6-7. *La Presse*, 27 septembre 1930.